



CAP

Accompagnant éducatif petite enfance

Les titulaires de ce CAP sont des professionnels de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Ils répondent aux besoins fondamentaux des enfants (repas, soins, hygiène ...) et contribuent à leur développement affectif et intellectuel, à leur éducation et à leur socialisation en organisant des activités d'éveil. En outre, ils assurent l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements.

LES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Outre les enseignements généraux communs à tous les CAP (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques-sciences, EPS...), la formation comporte des enseignements technologiques et professionnels.

Ce nouveau CAP est constitué d'un socle commun et de 3 modules spécifiques selon chaque type d'accueil : accueil EAJE, accueil en école maternelle, accueil individualisé. Pour être diplômé(e) de ce nouveau CAP, l'ensemble des modules doit être validé en plus du socle commun.

- Les activités communes : accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages; prendre soin et accompagner l'enfant dans ses activités de la vie quotidienne; inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels;
- En EAJE : participation à la mise en oeuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique.
- En école maternelle : assistance pédagogique au personnel enseignant, activités de remise en état des matériels et locaux.
- En accueil individuel : négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel; sécurisation des espaces de vie de l'enfant; entretien du logement, des équipements et du matériel; élaboration des repas.

Epreuves du domaine professionnel :

- Accompagner le développement du jeune enfant (coeff. 7) dont 1 pour prévention santé environnement
- Exercer son activité en accueil collectif (coeff. 4)
- Exercer son activité en accueil individuel (coeff. 4)

Stages en entreprise

Sous statut scolaire, la durée de formation en milieu professionnel est de 16 semaines

LES DÉBOUCHÉS

Les diplômés(ées) peuvent exercer en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) (crèche, halte garderie), dans les accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centres aérés), dans les écoles maternelles. Ils peuvent aussi exercer à domicile (sous réserve d'obtenir un agrément) ou au domicile des parents.

Exemple(s) de métier(s):

- assistant(e) maternel(le)
- auxiliaire de vie sociale

LES POURSUITES D'ÉTUDES

Diplôme d'Etat d'aide-soignant
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile
Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure
Bac pro Services aux personnes et aux territoires

POUR EN SAVOIR +






LES ÉTABLISSEMENTS EN GUADELOUPE et les taux de pression

CAP Petite enfance (dernière session 2018)

- ◆ Grand Bourg, Lycée polyvalent Hyacinthe Bastarud
- ◆ Port Louis, Section d'enseignement professionnel du LPO Nord Grande Terre
- ◆ Saint Martin, Lycée professionnel des îles du Nord
- A Saint-Barthélemy, section d'apprentissage du collège Mireille Choisy *

- A Apprentissage
- ◆ Etablissement public
- Etablissement privé sous contrat

	moins de 1 candidat pour une place
	de 1 à 3 candidats pour une place
	au delà de 3 candidats pour une place
*	Non communiqué